



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p>Date de la convocation 13 février 2008</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean-Noël SATGER, Jean-Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M. Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M. Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. Joël AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

Objet : ZAC de l'extension du Parc d'activités économiques de la Vallée de l'Hérault – Approbation d'une convention de participation au financement des équipements publics

Monsieur VIALA rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2004, le conseil communautaire a décidé du principe de la création de la ZAC de l'extension du Parc d'activités économiques de la Vallée de l'Hérault et fixé les objectifs et les modalités d'une concertation publique.

Il rappelle également que, par délibération du 07 Juillet 2004, le conseil communautaire a :

- Approuvé le bilan de concertation préalable au dossier de création de cette ZAC,
- Approuvé le dossier de création de la ZAC de l'extension du Parc d'activités économiques de la Vallée de l'Hérault comprenant : un rapport de présentation, un plan de délimitation du périmètre composant la zone et les diverses études (hydraulique, d'impact ...),
- Approuvé le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la zone,
- Décidé d'exclure le périmètre de la ZAC de l'extension du Parc d'activités économiques de la Vallée de l'Hérault du champ d'application de la Taxe Locale d'Equipement.

Il ajoute que par délibération en date du 23 février 2005, le conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC de l'extension du Parc d'activités économiques de la Vallée de l'Hérault.

Monsieur VIALA précise que dans la mesure où certains constructeurs ne vont pas acquérir leur terrain à la communauté de communes qui aménage la ZAC, il convient, conformément aux dispositions de l'article L311.4 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme, de stipuler les modalités de leur participation au financement des équipements publics.

A cet effet, il propose aux membres du conseil communautaire d'approuver une convention type fixant les modalités de calcul de cette participation.

Monsieur VIALA précise que cette convention constitue une pièce obligatoire du dossier de demande de permis de construire.

Le conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur VIALA et après en avoir délibéré,

VU le projet de convention de participation,

VU le code de l'Urbanisme, et notamment son article L311.4,

APPROUVE la convention type de participation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO